

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELLE N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE  
RÉCEPTION ET D'INJECTION DE GAZ PORTÉ À SAINT FLAVIEN**

**ÉQUIPEMENTS DU PROJET**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 13;
  - (ii) Pièces [B-0006](#), Figure 1, p. 9 et [B-0019](#), R1.2.1, R1.3.1, R1.3.2, et R1.5 et Figure 2, p. 4 à 7;
  - (iii) Pièces [B-0006](#), p. 15 et [B-0019](#), R5.2, p. 24 et Annexe Q-1.4, p. 30 ;
  - (iv) Pièces [B-0006](#), Tableau 1, p. 10;
  - (v) Pièce [B-0029](#), p. 12 et 13 et Figure 1;
  - (vi) Pièce [B-0029](#), p. 14.

**Préambule :**

(i) Énergir précise que la Figure 4, relative à la configuration des équipements dans la mouture initiale du Projet (ci-après « l'Option initiale »), illustre le parcours du GSR une fois livré à la station. Elle indique que la conception du Projet a été réalisée pour faciliter l'ajout d'équipements additionnels lui permettant d'accroître la capacité d'injection de la station multiutilisateur.

(ii) Énergir présente la vue d'ensemble de l'Option initiale à la Figure 1, ainsi que le plan d'aménagement 3D annoté à la Figure 2. De plus, elle précise les équipements principaux qui seraient installés dans la station multiutilisateur.

(iii) Énergir présente les caractéristiques techniques de la conduite de raccordement, la plage de profondeur envisagée pour celle-ci, ainsi qu'un Plan d'aménagement qui inclut le tracé détaillé de cette conduite (Annexe Q-1.4). De plus, elle fait état des résultats de l'étude géotechnique.

(iv) Au tableau en référence, Énergir décrit chacun des équipements principaux retenus dans l'Option initiale ainsi que leurs fonctions.

(v) À la suite d'une analyse de trois options, Énergir retient l'« Option 1 » (ou la « Nouvelle configuration ») et la présente à la Figure 1. Cette analyse a permis d'optimiser l'organisation des équipements analytiques.

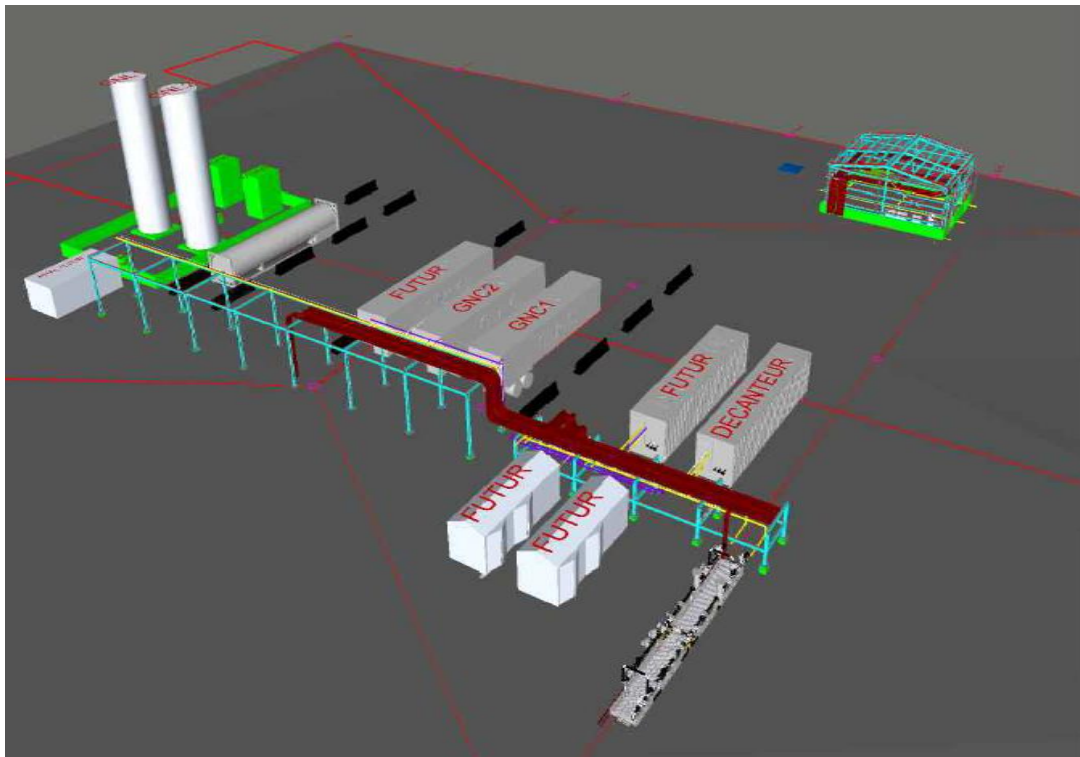
(vi) « Le coût total révisé du projet pour refléter le changement mentionné dans la section précédente est de 17,5 M\$, soit approximativement 0,4 M\$ de plus que ce qui avait été originalement présenté. »

**Demandes :**

1.1 Veuillez adapter à l'Option 1 (référence (v)) le Plan d'aménagement 3D de la station multiutilisateur de la Figure 2 de la référence (ii).

**Réponse :**

**Figure Q-1.1  
Plan d'aménagement 3D de la station multiutilisateur**



1.2 Le cas échéant, veuillez élaborer sur la différence entre l'Option initiale (références (i) à (iv)) et l'Option 1 (référence (v)) en ce qui a trait à la prévision de l'ajout éventuel d'équipements permettant d'accroître la capacité d'injection de la station multiutilisateur

(équipements en gris pâle à la Figure 2 de la référence (ii) et à la Figure 1 de la référence (v)).

**Réponse :**

- 1 L'option initiale permettait l'ajout d'une seconde unité de regazéification afin  
2 d'augmenter la capacité de stockage et de regazéification de GSR-L. L'option 1 permet  
3 aussi d'augmenter la capacité de réception de GSR-L en offrant l'option d'ajouter une  
4 pompe de procédé haute pression et deux regazéificateurs électriques supplémentaires.

1.3 Veuillez confirmer que :

1.3.1 À l'exception de la conduite de raccordement, tous les équipements prévus à l'Option 1 (référence (v)), incluant le bâtiment de service, demeureront dans les limites de la station multi-utilisateur (Figure 1 de la référence (ii)).

**Réponse :**

- 5 Énergir le confirme.

1.3.2 Dans l'Option 1, les équipements requis pour le mesurage de la qualité du GSR demeurent inchangés par rapport à l'Option initiale, mais seront tous abrités dans le bâtiment analytique. Le cabinet analytique ne sera donc plus requis (références (iv) et (v)).

**Réponse :**

- 6 Énergir le confirme.

1.3.3 Les dimensions et les caractéristiques techniques des équipements suivants demeurent inchangés entre l'Option initiale et l'Option 1 : quai de déchargement, décanteur, bâtiment analytique, poste d'injection, conduite de raccordement,

bâtiment de service et dalle de la station multiutilisateur (affecté par l'étude géotechnique de la référence (iii)).

**Réponse :**

- 1 À la suite de l'avancement de l'ingénierie détaillée, le diamètre de la conduite de  
2 raccordement a été réduit à 114,3 mm (4 po). L'impact à la baisse sur les coûts de  
3 projet n'a pas encore été chiffré. Aucun autre changement n'a été apporté sur les  
4 autres équipements listés ci-dessus.

1.3.4 Dans le cas d'une réponse négative à une des 3 sous-questions précédentes, veuillez préciser la portée des changements amenés par l'Option 1 et, le cas échéant, l'impact sur les coûts du Projet (référence (vi)).

**Réponse :**

- 5 Veuillez vous référer aux réponses aux questions 1.3.1 à 1.3.3.

1.4 Veuillez confirmer que le tracé initial de la conduite de raccordement de la référence (iii) (Annexe Q-1.4) demeure inchangé dans l'Option 1 (référence (v)). Dans la négative, veuillez déposer une mise à jour de ce dessin.

**Réponse :**

- 6 Énergir le confirme.

## RÉCEPTION, ANALYSE, DÉCHARGE, MANIPULATION ET INJECTION DU GSR

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0031](#), R1.4, p. 4;
  - (ii) Pièce [B-0029](#), p. 4;
  - (iii) Pièce [B-0029](#), p. 13;
  - (iv) Pièce [B-0029](#), p. 6 à 10;
  - (v) Pièce [B-0029](#), p. 3.

### Préambule :

- (i) Énergir indique, à l'égard de l'Option initiale, que l'analyse de la qualité du GSR-L se fera lorsqu'il sera en mode recirculation entre la pompe de déchargement et la citerne.
- (ii) Énergir indique, à l'égard de l'Option initiale que la réception et la vaporisation de l'entièreté du contenu d'une citerne prend près de 24 heures et qu'il s'avère impossible de recevoir deux chargements du GSR-L dans la même journée.
- (iii) Énergir présente un tableau comparatif des équipements nécessaires pour l'Option initiale, ainsi que pour les Options 1, 2 et 3.
- (iv) Précisions d'Énergir à l'égard des options analysées, soit:
  - 1. Le volume maximal par citerne pouvant être accueilli est de 45 m<sup>3</sup> pour les Options initiale, 1 et 2, et de 60 m<sup>3</sup> pour l'Option 3 ;
  - 2. Le système à deux réservoirs des Options 1 et 2 (opéré en alternance) ainsi que le réservoir de l'Option 3, ont une plus grande capacité d'entreposage que l'Option initiale, ce qui donne une plus grande flexibilité de réception des citernes de GSR-L ;
  - 3. La capacité de regazéification est la même pour les Options initiale, 1, 2 et 3, soit 1 400 m<sup>3</sup>/h ;
  - 4. Ces options offrent la possibilité d'augmenter la capacité de regazéification (Options 1 à 3) et la capacité de stockage (Option 3), pour de « *potentielles prochaines phases* ».
  - 5. L'Option 2 comporte une pompe de déchargement, deux réservoirs, un serpentin de pressurisation par réservoir, deux regazéificateurs électriques et un compresseur.
  - 6. L'un des avantages de l'Option 2 est que les coûts associés au compresseur sont toujours mutualisés entre les producteurs de GSR-L et de GSR-C et l'un des inconvénients est la dépendance sur l'utilisation de ce compresseur, lequel peut être plus long et complexe à réparer en cas de bris qu'une pompe de procédé.

(v) « [...] La conception de cet actif novateur a fait l'objet de nombreuses itérations afin d'accommoder les besoins des producteurs pressentis ainsi que la capacité de l'actif à être mis à niveau éventuellement afin d'accueillir d'autres producteurs dans le futur. » [nous soulignons]

**Demandes :**

2.1 Considérant la référence à une pompe de déchargement dans l'Option initiale (référence (i)), veuillez expliquer la catégorisation « n/a » inscrite au tableau de la référence (iii).

**Réponse :**

1 L'option initiale ne comprenait pas de pompe de déchargement.

2.2 Veuillez concilier les éléments 4 et 6 du tableau de la référence (iii) et les éléments 5 et 6 de la référence (iv) en ce qui a trait à la nécessité d'une pompe de procédé et d'un compresseur pour l'Option 2.

**Réponse :**

2 Les options 1 et 3 utilisent une pompe de procédé haute pression afin de pressuriser le  
3 GSR-L à la pression du réseau pour, par la suite, le regazéifier et l'injecter dans le réseau.  
4 Dans le cas de l'option 2, une pompe de procédé haute pression n'était pas requise étant  
5 donné qu'un compresseur (initialement considéré pour le GSR-C) était utilisé afin de  
6 comprimer le GSR-L, préalablement regazéifié, à la pression du réseau.

2.3 La Régie comprend que les vaporisateurs des Options 1, 2 et 3 ont la même puissance et la même capacité de regazéification (références(iii) et (iv)). Ainsi, la seule différence est que les vaporisateurs des Options 1 et 3 sont conçus pour opérer à la pression du réseau de transmission alors que ceux de l'Option 2 ne le sont pas. Veuillez confirmer ou infirmer et élaborer.

**Réponse :**

7 Énergir le confirme.

2.4 Veuillez expliquer l'impact du temps requis pour l'analyse de la qualité du GSR-L (référence (i)) sur la durée de 24 heures mentionnée à la référence (ii).

**Réponse :**

1 Énergir estime que le temps requis pour l'analyse de la qualité du GSR-L sera de 15 à  
2 20 minutes.

2.5 Veuillez préciser les hypothèses considérées aux fins de l'analyse comparative de la référence (iii), en ce qui a trait à la prédominance de citernes pouvant transporter environ 60 m<sup>3</sup> (utilisables aux Options 1, 2 et 3) et 45 m<sup>3</sup> (utilisables aux Options 1 et 2) (référence (iv), élément 1).

**Réponse :**

3 Les options 1 et 2 possèdent deux réservoirs de 56 m<sup>3</sup> chacun dont 45 m<sup>3</sup> sont utilisables  
4 comparativement à l'option 3 qui prévoit un réservoir de 75 m<sup>3</sup> dont 60 m<sup>3</sup> sont  
5 utilisables. Ces valeurs de 45 m<sup>3</sup> et 60 m<sup>3</sup> concordent avec les capacités standards des  
6 citernes de l'industrie.

2.6 Veuillez préciser, pour les options analysées (référence (iii)), la durée requise afin de réceptionner et vaporiser l'entièreté du contenu d'une citerne et le nombre maximal de chargements possibles dans une même journée (référence (ii)), lorsque le volume maximal par citerne est, respectivement, de 45 m<sup>3</sup> (Options 1 ou 2 et 3) et de 60 m<sup>3</sup> (Option 3) (référence (iv), éléments 1 à 3).

**Réponse :**

7 Pour les réservoirs de 56 m<sup>3</sup>, la durée requise pour réceptionner et regazéifier le contenu  
8 d'un réservoir est d'environ 21 heures. Avec deux réservoirs, il est donc possible de  
9 réceptionner une citerne par jour. En revanche, pour le réservoir de 75 m<sup>3</sup>, en considérant  
10 que les producteurs utiliseraient des citernes d'une capacité de 60 m<sup>3</sup>, la capacité de  
11 stockage supplémentaire augmenterait le temps de réception et regazéification à environ  
12 28 heures. De ce fait, un chargement par journée et demie serait possible.

2.7 Veuillez préciser comment la capacité d'entreposage du réservoir de l'Option 3 (75 m<sup>3</sup>) a été établie (référence (iii)), en tenant compte de vos réponses aux deux questions précédentes. Veuillez notamment :

**Réponse :**

1 La capacité du réservoir de l'option 3 est de 60 m<sup>3</sup> utilisables. Ceci correspond à la capacité  
2 du mode de transport ayant la plus grande capacité pour le transport du GNL soit  
3 l'isoconteneur.

2.7.1. Indiquer si la possibilité d'égaliser ou de dépasser la capacité totale d'entreposage des réservoirs des Options 1 et 2 (112 m<sup>3</sup>) a été explorée et le cas échéant, expliquer l'exclusion de cette possibilité de l'analyse de la référence (iii).

**Réponse :**

4 La zone GSR-L du terrain de St-Flavien permettrait difficilement d'ajouter un  
5 troisième réservoir de 56 m<sup>3</sup>. Énergir a misé sur l'augmentation de la capacité de  
6 regazéification afin de couvrir les besoins futurs en GSR-L. Voir à ce sujet les  
7 réponses aux questions 1.2 et 2.8.1.

2.8 Veuillez valider la compréhension de la Régie selon laquelle :

2.8.1. Les Options 1 à 3 offrent toutes la possibilité d'augmenter la capacité de stockage pour des « *potentielles prochaines phases* », bien que selon la référence (iv) (élément 4), seulement l'Option 3 offre cette possibilité.

**Réponse :**

8 Pour les options 1 et 2, l'augmentation de la capacité d'injection de GSR-L passerait  
9 prioritairement par l'ajout d'un ou deux regazéificateurs, ce qui aurait pour effet  
10 de réduire le temps requis pour la regazéification du GSR stocké dans les réservoirs.  
11 Le cycle étant ainsi raccourci, la capacité d'injection s'en trouve augmentée  
12 d'autant.



2.8.2. Les « *potentielles prochaines phases* » (référence (iv), élément 4) réfèrent à l'éventuel accueil d'autres producteurs (référence (v)), non visés par le Projet. Veuillez élaborer.

**Réponse :**

1 Énergir confirme la compréhension de la Régie. Outre les trois producteurs  
2 identifiés à ce jour pour injecter dans le Projet, Énergir prévoit l'ajout de nouveaux  
3 producteurs à la station dans les années à venir. En fonction des méthodes de  
4 conditionnement du GSR qu'ils choisiront afin d'en permettre le transport routier,  
5 la capacité d'injection de la station pourra être augmentée tant pour le volet GSR-L  
6 que pour le volet GSR-C.

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), Figure 4, p. 13;
  - (ii) Pièces [B-0019](#), R2.2 et R3.1.1, p. 10 et 15, [B-0031](#), R1.1, R1.2.2 et R1.4, p. 2 à 4 et [B-0006](#), Tableau 1, p. 10.
  - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 12;
  - (iv) Pièce [B-0019](#), R2.1.1, p.9 ;
  - (v) Pièce [B-0029](#), Figure 1, p. 12;
  - (vi) Pièce [B-0029](#), p. 11;
  - (vii) Pièce [B-0006](#), p. 17.

**Préambule :**

- (i) Énergir illustre, dans la figure en référence, relative à l'Option initiale, le parcours du GSR une fois livré à la station.
- (ii) Énergir fournit des précisions sur le moment et l'endroit où le GSR-L et le GSR-C seront prélevés aux fins de l'analyse de leur qualité ainsi que l'impact des résultats de cette analyse sur la décharge des citernes des producteurs.
- (iii) « [...] Comme le GSR-L sera mesuré par deux compteurs, la conciliation des volumes de GSR-L sera réalisée mensuellement. [...] »
- (iv) Énergir indique que le concept de l'Option initiale permet de décharger un seul camion de GSR-C à la fois, dans un temps de 5 à 6 heures.
- (v) Énergir illustre, dans le croquis en référence, relatif à l'Option 1, le procédé proposé.
- (vi) « [...] Selon le cas, la séquence de déchargement impliquant le compresseur n'entre en fonction que [...] pour une durée approximative de deux heures par déchargement.

[...] la conséquence de ne pas avoir de compresseur sera que les citernes de GSR-C ne pourront être complètement vidées lors des déchargements. Un volume résiduel retournera chez le producteur, limitant la capacité de nouveau GSR pouvant être comprimée dans la citerne. Bien que ceci aura pour effet d'augmenter la fréquence des transports entre le site de production et la station multiutilisateur, les réductions significatives de coûts découlant du retrait du compresseur compensent amplement les coûts liés au transport supplémentaire. [...]. [nous soulignons]

- (vii) « Le Projet permettra à trois projets de valoriser le biogaz produit par des sites d'enfouissement ou par de la biométhanisation des matières résiduelles en GSR et de les injecter dans le réseau d'Énergir. Ces trois projets, décrits à la section 2, permettront d'éviter l'émission d'environ 15 691 tonnes de GES par an.

Cette valeur correspond aux émissions évitées en substituant l'équivalent du même volume de gaz naturel traditionnel par le GSR produit par les trois projets (estimé à 15 832 tonnes de GES par an), tout en retirant les émissions liées au transport du GSR des sites de production jusqu'à la station (estimé à 141 tonnes de GES par an). En effet, comme le GSR doit être porté par camion vers la future station, Énergir a inclus les émissions liées au transport de celui-ci dans son calcul. »

**Demandes :**

3.1 Veuillez valider la compréhension de la Régie à l'égard des références (i) à (iii) et (v), selon laquelle, dans l'Option 1 :

3.1.1. Le GSR-L recirculant entre la pompe de déchargement et la citerne pendant la mise en froid de cette pompe, sera prélevé pour être acheminé pour analyse au bâtiment analytique.

**Réponse :**

1 Énergir le confirme.

3.1.2. Lorsque la qualité du GSR-L aura été confirmée par les équipements analytiques et que l'étape de mise en froid de la pompe de déchargement aura été complétée, le transfert du GSR-L entre la citerne et l'un des deux réservoirs d'entreposage pourra débuter.

**Réponse :**

2 Énergir le confirme.

3.1.3. Les volumes mesurés par les deux compteurs de GSR-L situés, respectivement, entre la pompe de déchargement et les deux réservoirs d'entreposage et au poste d'injection seront conciliés mensuellement.

**Réponse :**

3 Énergir confirme qu'il s'agit du mode opérationnel privilégié pour le moment. La  
4 fréquence de réconciliation pourra être revue au besoin.

3.1.4. Les premiers volumes du GSR-C déchargés à faible débit à partir de l'une des deux citernes seront prélevés entre ces citernes et le décanteur (et non pas au poste d'injection comme dans l'Option initiale) pour être acheminés pour analyse (au bâtiment analytique).

**Réponse :**

1 Les premiers volumes de GSR-C déchargés à faible débit seront prélevés entre le  
2 décanteur et le poste d'injection.

3.1.5. Lorsque la qualité du GSR-C en décharge à faible débit aura été confirmée par les équipements analytiques, le volume injecté au réseau pourra être augmenté.

- Veuillez indiquer quelle proportion du volume de la citerne pourrait être déchargée dans l'attente des résultats des équipements analytiques.

**Réponse :**

3 De 3 % à 5 % du volume de la citerne pourrait être déchargé au réseau dans  
4 l'attente des résultats des équipements analytiques.

- Dans l'éventualité où le GSR-C s'avérerait non conforme, veuillez confirmer que les coûts de cette proportion de volume seront à la charge du producteur. Veuillez élaborer.

**Réponse :**

5 Énergir confirme que les coûts liés au GSR-C non conforme seront aux  
6 frais du producteur.

3.1.6. Dans le cas où la qualité du GSR-C en décharge à faible débit ne rencontrerait pas les critères d'Énergir, la décharge serait interrompue. Toutefois, étant donné l'impossibilité de retourner ce GSR-C dans la citerne et l'absence d'une torchère dans la conception de la station, un faible volume du GSR-C non-conforme pourrait être injecté au réseau de transmission.

**Réponse :**

7 Énergir le confirme.

3.2 Considérant les références (iv) et (vi), pour l'Option 1, veuillez :

3.2.1. Préciser quelle proportion du volume de la citerne de GSR-C raccordée à la station retournerait chez le producteur.

**Réponse :**

1 95 à 97 % du volume de la citerne de GSR-C retournerait chez le producteur.

3.2.2. Indiquer si l'Option 1 modifie de façon significative l'estimation des BNÉ mentionnée à la référence (vii). Veuillez élaborer.

**Réponse :**

2 Pour le GSR-L, l'option 1 n'a pas d'impact sur les BNÉ. Pour le GSR-C, l'absence d'un  
3 compresseur permettant de vider au maximum les citernes augmente la fréquence  
4 de transport de l'ordre de 20 % pour ce producteur. Ceci représente une  
5 augmentation de 10 tonnes de GES associés au transport du GSR-C, mais ne  
6 modifie pas de façon significative l'estimation des BNÉ.

3.2.3. Confirmer qu'un seul camion de GSR-C peut être déchargé à la fois. Dans la négative veuillez préciser.

**Réponse :**

7 Énergir le confirme

3.2.4. Confirmer que l'analyse de la qualité et la décharge du volume maximal possible d'une citerne du GSR-C prendra de 3 à 4 heures. Dans la négative, veuillez préciser ce temps.

**Réponse :**

8 Énergir le confirme.

### NATURE RÉGLÈMENTÉE DES ACTIFS

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#), R3.1.1, p. 14 à 16 et Figures 1 et 2;
  - (ii) Pièce [B-0031](#), R3.2 et R3.3, p. 12 à 14 ;
  - (iii) Pièce [B-0029](#), Figure 1, p. 12;
  - (iv) Pièce [B-0029](#), p. 15.

**Préambule :**

- (i) Dans l'Option initiale, Énergir présente les Figures 1 et 2 dans lesquelles elle identifie l'emplacement des points de réception et du point d'interconnexion à son réseau.
- (ii) Énergir précise les contraintes de manipulation du GSR dans l'Option initiale, influençant le choix de l'emplacement des points de réception et par conséquent, la nature réglementée des actifs.
- (iii) Croquis relatif à l'Option 1.
- (iv) Énergir indique que les justifications sur la nature réglementée des actifs demeurent les mêmes malgré le changement d'équipement.

**Demande :**

- 4.1 Veuillez adapter les Figures 1 et 2 de la référence (i) à l'Option 1 (référence (iii)) en tenant compte des références (ii) et (iv). Veuillez identifier, dans les figures résultantes, les points de réception du GSR-C et du GSR-L et le point d'interconnexion au réseau de transmission.

**Réponse :**

**Figure Q-4.1 i)**

**Figure 1 : Modèle simplifié du service de réception et d'injection de GSR à la station Saint-Flavien**

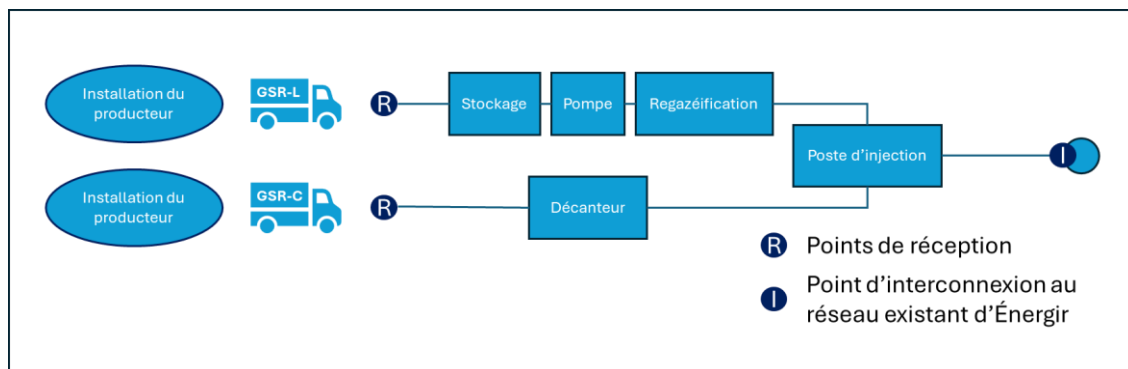
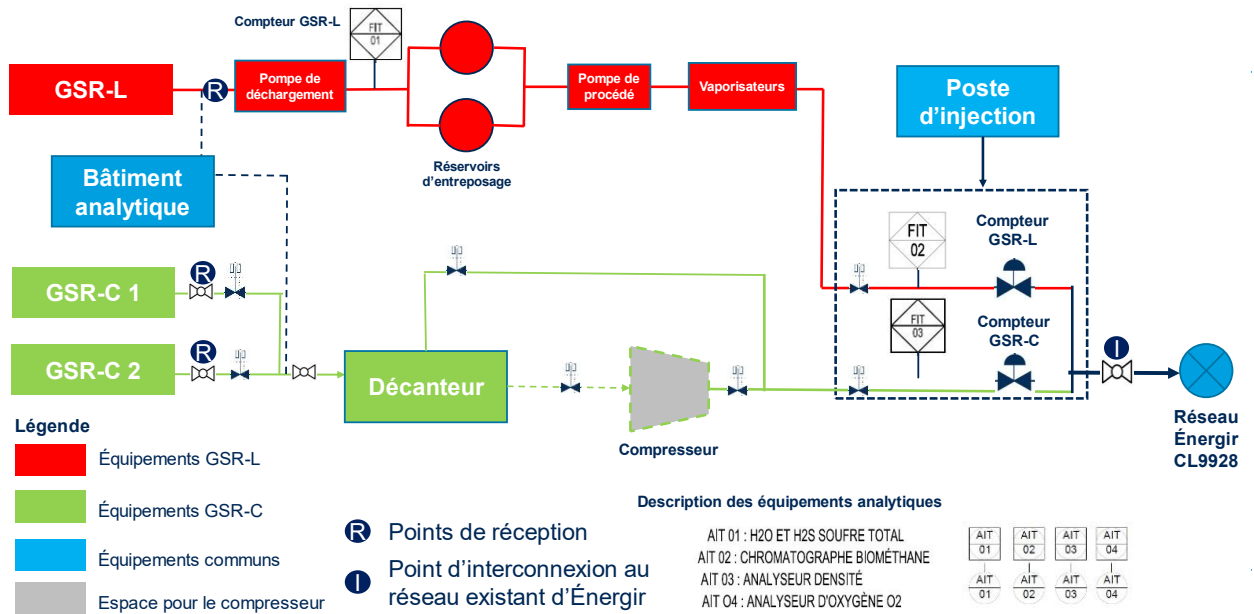


Figure Q-4.1 ii)  
Figure 2 : Vue détaillée des équipements de la station de réception et d'injection



## JUSTE VALEUR MARCHANDE DES RÉSERVOIRS USAGÉS

5. **Références :**
- (i) Pièce [B-0029](#), p. 13, Tableau 1;
  - (ii) Pièce [B-0029](#), p. 17;
  - (iii) Pièce B-0030, Tableau 4, p. 17, déposée sous pli confidentiel.

### Préambule :

- (i) Énergir présente dans le Tableau 1 les équipements nécessaires pour chaque option.
- (ii) « Pour éviter de conférer un privilège indu à Énergir, une analyse détaillée a été réalisée pour établir la juste valeur marchande de ces actifs. Bien que le marché de revente pour ce type d'équipement spécialisé soit assez restreint, GMST a déjà procédé, par le passé, à la vente de réservoirs, identiques à ceux convoités pour le présent projet, à des entreprises non apparentées au groupe Énergir. » [nous soulignons]
- (iii) Énergir présente dans le tableau 4 une comparaison des coûts et de la durée de vie utile entre l'option d'un réservoir neuf de 75 m<sup>3</sup> et l'option de deux réservoirs usagés de 56 m<sup>3</sup> chacun.

### Demandes :

- 5.1 Veuillez fournir les principaux éléments de l'analyse détaillée mentionnée en référence (ii), incluant le nombre, les années et les montants des transactions passées. Veuillez aussi fournir les autres informations pertinentes ayant permis à Énergir d'établir la juste valeur marchande des réservoirs usagés.

### Réponse :

- 1 En novembre 2021, GMST a vendu deux réservoirs de GNL de marque Aritas à une  
2 entreprise américaine. Le prix de vente pour ces deux réservoirs était de [REDACTED]  
3 [REDACTED]. Il est toutefois important de souligner que ces réservoirs Aritas avaient  
4 une valeur sur le marché bien inférieure à celle des réservoirs Chart dont il est  
5 présentement question pour le projet. En effet, GMST a opté pour les vendre tels quels  
6 sans aucune garantie de performance. Cette décision a été prise après avoir confirmé que  
7 les efforts pour valider leur condition et les réhabiliter auraient engendré des frais pouvant  
8 osciller de [REDACTED] par réservoir. De plus, la vente de ces réservoirs à la suite  
9 de ces réparations aurait impliqué une garantie de performance à fournir à l'acheteur, ce  
10 que GMST voulait éviter.



1 En ce qui a trait aux réservoirs Chart, bien que ceux-ci soient usagés, ils sont en excellente  
2 condition et ont été en opération jusqu'à tout récemment. Énergir n'a pas d'inquiétude  
3 quant à la performance et l'efficacité de ceux-ci.

5.2 La Régie note que l'option 3 (référence (i)) prévoit l'achat d'un réservoir neuf de 75 m<sup>3</sup>, alors que les options 1 et 2 prévoient l'achat de 2 réservoirs usagés de 56 m<sup>3</sup> chacun. Veuillez indiquer si la comparaison avec deux réservoirs neufs d'une capacité d'au moins 56 m<sup>3</sup> chacun a été considérée.

**Réponse :**

4 Oui, la première soumission incluait deux réservoirs neufs de 56 m<sup>3</sup>.

5.2.1. Dans l'affirmative, veuillez mettre à jour le tableau en référence (iii) en incluant les coûts de ces nouveaux réservoirs. Veuillez aussi donner les raisons justifiant d'écarter cette possibilité.

**Réponse :**

**Tableau Q-5.2.1  
Comparaison du coût des réservoirs**

Description	Pour 1 réservoir neuf de 75 m <sup>3</sup>	Pour 2 réservoirs neufs de 56 m <sup>3</sup> chacun	Pour 2 réservoirs usagés de 56 m <sup>3</sup> chacun
Manufacturier	Chart	Chart	Chart
Durée de vie utile	30 ans	30 ans	18 ans <sup>1</sup>
Prix d'acquisition (\$)	██████████ <sup>2</sup>	██████████ <sup>3</sup>	██████████
Frais de mise à niveau (\$)	██████████	██████████	██████████
Frais de livraison (\$)	██████████	██████████	██████████
Surcharge pour l'installation d'un 2 <sup>e</sup> réservoir et construction d'une 2 <sup>e</sup> fondation (\$)	██████████	██████████	██████████
<b>Total (\$)</b>	██████████	██████████	██████████

Notes : <sup>1</sup> Durée de vie restante calculée en fonction de la durée de vie utile d'un modèle neuf (30 ans) moins le nombre d'années depuis l'année d'acquisition initiale par GMST (12 ans) = 18 années.

<sup>2</sup> Prix d'acquisition après processus d'appel d'offres (deux fournisseurs soumissionnaires) de ██████████ convertis à 1,39 ≈ ██████████.

<sup>3</sup> Prix d'acquisition après réception de la soumission de ██████████ convertis à 1,39 = ██████████.

1 Comme il est possible de le constater, l'option d'acquérir deux réservoirs usagés  
2 est approximativement [REDACTED] que d'acheter les mêmes  
3 équipements neufs. Étant donné la possibilité d'acheter des actifs identiques  
4 usagés, Énergir a privilégié cette option.

5.2.2. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi cette comparaison n'a pas été retenue.

**Réponse :**

5 Veuillez vous référer à la réponse à la question 5.2.1.

**DURÉE DE VIE UTILE DES RÉSERVOIRS USAGÉS**

- 6. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 14;
  - (ii) Pièce [B-0019](#), annexe Q-4.3.1, contrats avec SÉMER, BioÉnertek et Carbonaxion;
  - (iii) Pièce [B-0029](#), p. 12, Figure 1;
  - (iv) Pièce [B-0029](#), p. 17, Tableau 4;
  - (v) Pièce [B-0029](#), p. 18.

**Préambule :**

- (i) *« Cela étant dit, Énergir est très confiante qu'elle sera en mesure de signer d'autres contrats de service de réception à court ou moyen terme en considérant l'intérêt manifeste démontré par d'autres promoteurs de projet. »*
- (ii) Les 3 contrats de service conclus par Énergir sont chacun d'une durée minimale de 20 ans à compter de la date de début du service.
- (iii) La Figure 1 présente la vue détaillée de l'Option 1 des équipements de la station de réception et d'injection.
- (iv) Le tableau 4 indique que la durée de vie utile restante des deux réservoirs usagés est de 18 ans, contre une durée de vie utile de 30 ans pour le réservoir neuf.
- (v) *« À la lumière de ces données, Énergir juge justifié et dans l'intérêt de ses clients de retenir l'acquisition des deux réservoirs de GMST, comparativement à la solution alternative d'acquisition d'un réservoir neuf. »*

**Demandes :**

- 6.1 La Régie comprend que la durée de vie utile des réservoirs usagés, estimée à 18 ans (référence (iv)), représente la durée de vie utile à partir de maintenant, soit l'automne 2024. Conséquemment, la fin estimée de la vie utile des réservoirs usagés sera atteinte à l'automne 2042. Veuillez confirmer la compréhension de la Régie.

**Réponse :**

- 1 La durée de vie utile de 18 ans mentionnée à la référence (iv) provient de la soustraction du
- 2 nombre d'années écoulées depuis l'acquisition des réservoirs par GMST et la durée de vie
- 3 utile de 30 ans indiquée. Toutefois, l'expérience d'Énergir avec les actifs de gaz naturel
- 4 liquéfié (GNL) démontre que des équipements qui sont régulièrement maintenus en état

1 de fonctionner peuvent avoir une durée de vie utile allant au-delà de 40 ans. Les réservoirs  
2 usagés dont il est question ont été en utilisation continue depuis leur achat initial, ont été  
3 entretenus régulièrement et continueront à l'être sur une base régulière. Énergir est  
4 confiante que les réservoirs prévus au projet continueront d'être en fonction au-delà de  
5 l'année 2042.

6.1.1. Dans la négative, veuillez élaborer.

**Réponse :**

6 Veuillez vous référer à la réponse à la question 6.1.

6.2 Veuillez fournir la durée de vie utile moyenne des principaux équipements prévus à la  
station multiutilisateur, soit les réservoirs, les vaporisateurs, les pompes de déchargement  
et de procédé et le décanteur (référence iii)).

**Réponse :**

7 Comme mentionné à la réponse à la question 6.1, la durée de vie utile observée pour les  
8 équipements de GNL étant régulièrement entretenus est minimalement de l'ordre de  
9 30 ans et peut même aller au-delà de 40 ans.

6.2.1. Veuillez indiquer la durée de vie utile minimale parmi les principaux équipements  
de la station.

**Réponse :**

10 Veuillez vous référer à la réponse à la question 6.2.

6.3 Veuillez indiquer si, outre les réservoirs, des équipements principaux prévus à la station  
multiutilisateur, soit les vaporisateurs, les pompes de déchargement et de procédé et le  
décanteur (référence iii)), ont une durée de vie utile inférieure aux durées minimales du  
service de 20 ans prévues aux contrats de la références (ii).

**Réponse :**

11 Veuillez vous référer à la réponse à la question 6.2.

6.3.1. Veuillez indiquer si les équipements mentionnés en réponse à la question 6.3 devront être remplacés avant la fin de la durée minimale du service des contrats actuels de la référence (ii).

**Réponse :**

1 À l'exception d'un bris imprévu impossible à réparer, les équipements n'auraient  
2 pas à être remplacés avant la fin de la durée minimale des contrats.

6.4 Veuillez confirmer que les futurs contrats mentionnés en référence (i) prévoient une durée minimale du service de 20 ans. Veuillez élaborer.

**Réponse :**

3 Énergir le confirme.

6.5 Veuillez confirmer que les réservoirs usagés, dont la durée de vie utile est de 18 ans (référence (iv)), devront être remplacés avant la fin de la durée minimale du service de 20 ans des contrats de la référence (ii).

**Réponse :**

4 Non, Énergir n'anticipe pas devoir remplacer les réservoirs usagés avant la fin de la durée  
5 minimale des contrats.

6.5.1. Dans la négative, veuillez élaborer.

**Réponse :**

6 Veuillez vous référer à la réponse à la question 6.1.

6.5.2. Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi en référence (v) le choix des réservoirs usagés est la solution retenue plutôt qu'un réservoir neuf et qu'elle est

dans l'intérêt de la clientèle d'Énergir malgré l'anticipation du remplacement de ces réservoirs avant la fin de la durée minimale du service des contrats.

**Réponse :**

1

Veillez vous référer à la réponse à la question 6.5.1.

## COÛT ET DURÉE DE VIE UTILE DES RÉSERVOIRS USAGÉS

7. **Références :**
- (i) Pièce [B-0029](#), p. 18;
  - (ii) Pièce B-0030, Tableau 4, p. 17, déposée sous pli confidentiel.

### Préambule :

(i) « À la lumière de ces données, Énergir juge justifié et dans l'intérêt de ses clients de retenir l'acquisition des deux réservoirs de GMST, comparativement à la solution alternative d'acquisition d'un réservoir neuf. »

(ii) Énergir présente au tableau 4 une comparaison des coûts et de la durée de vie utile entre l'option du réservoir neuf de 75 m<sup>3</sup> et l'option de deux réservoirs usagés de 56 m<sup>3</sup> chacun.

### Demandes :

- 7.1 Selon les données présentées sous pli confidentiel (référence (ii)), le coût total des réservoirs usagés par année de vie utile, incluant les frais de mise à niveau, les frais de livraison et la surcharge pour l'installation et la fondation, [REDACTED]. Veuillez confirmer la compréhension de la Régie.

### Réponse :

- 1 Énergir confirme le calcul de la Régie. Elle souhaite toutefois apporter un éclairage  
2 supplémentaire pour justifier son choix. Outre la nuance apportée à la réponse à la  
3 question 6.1 sur la durée de vie estimée pour les réservoirs usagés, Énergir a privilégié  
4 l'option comprenant deux réservoirs distincts. Ce choix permet d'avoir une plus grande  
5 flexibilité d'opération étant donné qu'un réservoir peut être pressurisé pendant la  
6 regazéification du contenu de l'autre. Ceci aide grandement à l'accessibilité du pôle aux  
7 producteurs et augmente par le fait même la capacité de stockage. De plus, cette solution  
8 permet une redondance en cas de bris.

7.1.1. Dans la négative, veuillez élaborer.

### Réponse :

- 9 Veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1.

7.1.2. Dans l'affirmative, en vous référant aux réponses aux questions 5.1 et 7.5 et à la référence (i), veuillez justifier davantage que l'acquisition de deux réservoirs usagés soit la solution retenue et en quoi celle-ci est dans l'intérêt des clients d'Énergir, [REDACTED].

**Réponse :**

1

Veuillez vous référer aux réponses aux questions 5.2.1 et 7.1.